

Premier conseil de l'école élémentaire

Jean Macé Lyon 8

du 19/10/2010

Compte-rendu



 Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce document que si nécessaire

Présents : Le directeur, l'équipe éducative, les membres du RASED, le cabinet médical, les parents élus et suppléants, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

Excusés : Madame Potok, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mr Levy, adjoint au maire. Les EVS.

Bilan des élections

44,4% de votants

FCPE : 50% / 6 sièges

Élus : M.BOURY, Mmes TRUCHET, AUFAUVRE-TRIGUI, GRIVOZ, HILARION, TIRAVY.

Suppléants : Mme COCCUMELLI, M.ROZET

Parents indépendants : 50 % / 6 sièges

Élues : Mmes REVERSAT, VETTARD, HEROILE, DE OLIVERIA, BEN OTHMAN, DEBACHE, BERNARD,

Suppléants : Mmes BERNARD et PETAVY

Règlement intérieur

Il reste inchangé et est reconduit à l'unanimité.

Le directeur déplore toujours de nombreux retards. Si cela devait continuer, il est envisagé de ne plus ouvrir la porte en dehors des horaires fixés par le règlement intérieur.

L'autorisation de certains jeux pour la récréation reste à la discrétion de chaque enseignant et du sous-régisseur sur le temps de cantine. De fait, les « cartes à échanger » sont interdites sur le temps de cantine.

Effectifs

CP A : 22 élèves	CE1 A : 24 élèves	CE2 A : 24 élèves	CM1 A : 26 élèves	CM2 A : 24 élèves
CP B : 22 élèves	CE1 B : 24 élèves	CE2 B : 24 élèves	CM1 B : 25 élèves	CM2 B : 23 élèves
CP C : 21 élèves				

259 élèves + la CLIS (12 élèves) soit 271 élèves.

Les effectifs de l'école sont en hausse ce qui a permis l'ouverture d'un troisième CP.

L'équipe éducative compte également quatre EVS pour l'aide aux enfants porteurs d'un handicap. Pour l'instant, seuls deux sont recrutés.

Le projet d'école est renouvelé avec la volonté d'accentuer l'axe informatique (blog, B2i) et une régularisation des livrets scolaires dans la conformité aux programmes 2008

RASED (réseau d'aide spécifique pour enfant en difficulté)

L'équipe du RASED aide à la mise en place pour les élèves en difficulté de PPRE (Projets Personnalisés de Réussite Educative) ; qui est un dispositif d'aide et de soutien pour la réussite des élèves en situation de difficulté.

Aucune intervention ne peut se faire sans l'accord préalable des parents.

DPSE :

Le cabinet médical intervient auprès de tous les élèves si cela s'avère nécessaire, mais aussi dans le cadre de dépistages (vue, audition), de l'élaboration des PAI (prise de médicaments à l'école), d'une visite approfondie pour tous les CE2 et CM2, et de l'éducation à la santé avec les enseignants de CM2 et de CLIS.

Écoles fleuries :

Cette année encore, nous avons obtenu le premier prix départemental. Pour l'an prochain, une collaboration avec Mme GIUDICE est envisagée sur le temps périscolaire. Merci à M.PUGNAIRE, coordinateur du projet.

Actions :

Classe verte: Les classes de CM1 devraient partir en classe verte au mois de mars 2011.

Classes sciences: les CE1 participeront à une classe « Ébullisciences »

Les CE1 assisteront à un spectacle à la maison de la Danse.

La BCD bénéficie toujours d'une Assistante Technique à temps partiel.

Les CP entament un projet musical.

Les CM1 et les CM2 également. Le conseil d'école adopte à l'unanimité le versement d'une indemnité au groupe du conservatoire qui accompagnera le spectacle des CM le 18 février prochain.

Les CE2 sont engagés dans une action en partenariat avec la Villa-Gillet pour participer aux Assises du Roman

Les CM2 se rendront au planétarium.

Les CLIS sont inscrits au projet "école et cinéma".

Le directeur tient à remercier Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale pour son soutien à l'important travail mis au en œuvre par les enseignants dans l'élaboration des ces actions.

OCCE

Les comptes 2009-2010 ont été clos et transmis à l'OCCE pour contrôle.

Une participation de 1€50 a été demandée à chaque famille.

Périscolaire :

Le référent périscolaire recherche une solution avec la Ville pour permettre à nouveau une sortie de la garderie à 17 h. Pour l'instant aucune solution n'apporte satisfaction et la seule sortie possible reste donc 17 h 45.

Restaurant scolaire :

Les travaux débiteront en juin ou à la prochaine rentrée pour une période de huit mois.

Le compte rendu de la réunion du 5 octobre 2010 se trouve en annexe ci-dessous.

PPMS :

Le projet personnalisé de mise en sécurité a été renouvelé.

Il permet la gestion d'une situation de crise en cas d'accident majeur ou de catastrophe naturelle.

Les élèves restent confinés dans l'établissement. Les parents ne doivent pas essayer de venir les chercher.

Le plan détaillé reste consultable à l'école sur simple demande auprès du directeur.

Rythmes scolaires :

À la demande de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, le conseil d'école est invité à réfléchir et à proposer une nouvelle organisation de la semaine d'école et plus globalement des rythmes scolaires.

Les premières discussions montrent que le débat est complexe et reprend des interrogations déjà soulevées.

Certains s'interrogent sur l'efficacité d'un tel processus. Les désaccords sont déjà nombreux entre les personnes présentes. Un consensus et des propositions sont attendus pour fin novembre. La FCPE propose d'établir un questionnaire basé sur celui du ministère dès la rentrée des vacances de Toussaint.

En attendant, chacun peut consulter le site du ministère à l'adresse suivante : <http://www.rythmes-scolaires.fr/conference>

Vous pouvez également consulter la position officielle de la FCPE (annexe II)

Conventions École / Mairie:

Le directeur dénonce la convention avec l'école de musique afin de libérer des salles pour le périscolaire et les cours de langue. Une nouvelle convention sera signée prochainement.

Sixième :

Deux réunions d'information sur l'entrée en sixième auront lieu :

- une pour le collège LONGCHAMBON en présence de Mme COUDURIER, nouvelle principale.
- l'autre pour le collège GRIGNARD en présence de Madame TEYSSEIDRE, principale.

Les parents des élèves de CM1 et CM2 seront conviés suivant leur secteur scolaire.

Un rappel des périmètres scolaires et des collèges de secteur sera effectué si besoin.

Un projet de collaboration avec le Conservatoire National de musique du Rhône pourrait voir le jour.

Le directeur précise que tant au niveau de ce projet que dans la dénonciation de la convention citée plus haut, il n'y a de volonté de « chasser » l'école de musique Général André qui est et doit rester un pôle attractif sur le quartier, et avec qui l'école entretient d'excellents rapports. Le directeur remercie d'ailleurs le président de l'école de musique et son équipe qui ont su s'adapter rapidement aux nouvelles exigences.

Le Directeur, l'Équipe éducative, les Parents FCPE et Indépendants.

Ville de Lyon
Direction de l'Éducation
Service Travaux

le 7 octobre 2010

Groupe Scolaire Jean Macé 8^e
Restructuration du restaurant
Compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2010
Concertation

Présents

M. BOYER – Directeur élémentaire
Mme BRION – Directrice maternelle
Mme BOURY – Parent d'élève élu
Mme REVERSAT - Parent d'élève élu
Mme TRUCHET – Parent d'élève élu
Mme PALMIER – Parent d'élève élu
Mme GRIVOZ – Parent d'élève élu
M. PISTILLI - Architecte
M. CHABRIER – Direction Construction
M. VALIN – Direction Construction
Mme RIVIER – Direction Education
Mme PONCIN-LUCIANI – Direction Education

Excusés

M. LEVY – Adjoint au maire du 8^e
Mme POTOK - IEN

Diffusion

Les présents
Les excusés
Mme GOUTTENOIRE – Directrice de la Direction de l'Education
Mme BERTHET – Responsable du Pôle Ressources
Mme GUILLET – Direction Education

Concernant le projet :

Rappel des objectifs de la restructuration

- Mise aux normes du restaurant
- Augmentation de la capacité d'accueil
- Passage en self service

Présentation de l'APS par M. PISTILLI, architecte de l'opération.

Configuration générale du projet :

- Remise au même niveau des planchers
- Couverture de la partie située actuellement entre l'office et la salle maternelle
- Positionnement central de la zone technique (office + laverie)
- Distribution en self service pour les élémentaires :

M. PISTILLI apporte des précisions sur :

- L'éclairage de la salle maternelle :

- Il se fera en partie haute, orienté plein nord donc sans apport de chaleur
- Le traitement de la cloison séparative entre la salle élémentaire et la circulation :
 - Mise en œuvre de parties vitrées en hauteur pour amener de la lumière.

M. BOYER demande la fermeture du passage couvert devant le restaurant. Les services rappellent que cette demande ne peut être prise en compte dans le cadre de cette opération celle-ci concernant la restructuration du restaurant uniquement.

M. BOYER fait état du problème de courant d'air important dans la circulation devant le restaurant. Ce problème devrait être résolu en grande partie par :

- La nouvelle configuration de la cloison séparative entre le restaurant et la circulation, celle-ci supprimant les espaces en retrait
- La mise en place d'un « ferme-porte » sur la porte d'entrée du bâtiment

M. BOYER demande que l'interphonie soit revue.

Le traitement de l'entrée dans l'école élémentaire avec la localisation du local poubelle sera revu par M. PISTILLI. Une intervention sur le seuil en pierre sera également prévue afin d'éviter les flaques d'eau.

Concernant le chantier :

Une réunion d'information sera organisée sur site avant le démarrage du chantier. M. PISTILLI présentera un plan d'emprise de la zone chantier et en explicitera l'organisation.

Planning :

Le planning prévisionnel est :

- Démarrage du chantier : au plus tôt en juin 2011, au plus tard en septembre 2011
- Durée du chantier : 7 à 8 mois
- Fin des travaux : au plus tôt janvier 2012 au plus tard en mars 2012.

Délocalisation des élèves :

Pendant le chantier, les élèves demi-pensionnaire iront manger dans d'autres écoles. Ils prendront le car. Les écoles pressenties pour les accueillir sont :

- Ecole Philibert Delorme 8^e
- Ecole Olympe de Gouges 8^e
- Ecole Berthelier 7^e

En fonction des effectifs, la liste des sites d'accueil est susceptible d'être modifiée.

Pour accord
Yves FOURNEL

Compte-rendu rédigé par
Véronique PONCIN-LUCIANI

**Rythmes des enfants et articulation des temps :
Prendre en compte la globalité des temps de l'enfant**



La prise en compte des besoins prioritaires et spécifiques des enfants et des jeunes est une des revendications premières de la FCPE.

Aménager leurs rythmes de vie c'est intégrer, dans leur globalité, tous les temps : temps familial, temps scolaire, temps périscolaire, temps personnel, temps libre. Ce dernier est un temps social et éducatif, favorisant l'autonomie, porteur de valeurs nouvelles et créateur entre les enfants de nouveaux rapports sociaux.

Si tout élève est un enfant, l'enfant n'est pas seulement un élève ! Il faut donc travailler sur le rythme de vie et d'apprentissage des enfants et des adolescents en incluant tous les temps de leur vie : familial, sociétal (sports, activités culturelles, rencontres avec les pairs...) scolaire, sommeil, restauration, inactivité... Il faut aussi dépasser l'intérêt des adultes, quels qu'ils soient, pour se concentrer sur l'intérêt de l'enfant et donc de l'élève.

Lorsqu'une discussion sur les rythmes scolaire et de vie est conduite au niveau local par les membres de la communauté éducative, mais également au delà de l'Ecole, chacun s'accorde à dire que l'intérêt des enfants n'est pas suffisamment pris en compte. Pourtant, dès que des solutions et des velléités de modifications apparaissent, tous les adultes concernés par cette problématique se révèlent incapables d'oublier leurs propres intérêts personnels et corporatistes pour se concentrer sur l'intérêt des enfants.

Le temps scolaire occupe un quart du temps de l'enfant dans une journée scolaire mais il occupe en fait à peine 10 % de son temps sur une année scolaire. Cependant, c'est autour de ces 10 % qu'est organisé l'ensemble de son emploi du temps, et au-delà celui de nombreux adultes, dans une très large amplitude horaire incluant les temps de transport, la garderie, la restauration scolaire, l'étude et les devoirs...

Ainsi, l'aménagement du temps de vie et d'apprentissage des jeunes doit relever d'une réflexion nationale menée avec tous les partenaires concernés. Les décisions doivent être prises au niveau national afin d'harmoniser ces temps sur tout le territoire.

L'organisation quotidienne

L'âge de l'enfant est une variable première et essentielle dans l'approche qui doit être faite de ces rythmes.

L'organisation d'une journée respectueuse des rythmes de l'enfant tient compte des temps forts de vigilance, des temps de moindre capacité de concentration intellectuelle, et introduit des plages de repos et de sommeil.

La priorité doit être donnée à l'organisation de la journée.

La FCPE est favorable à toutes les expériences d'un aménagement équilibré du temps quotidien qui prennent en compte les rythmes chronobiologiques et chronopsychologiques des enfants et s'inscrivent dans un projet local. Elle s'oppose à tout projet qui ne prendrait pas en compte prioritairement l'intérêt des enfants et contribuerait à renforcer les inégalités.



A l'École maternelle, dans le cadre global, les rythmes individuels de chaque enfant doivent être pris en compte, ainsi les temps de sieste ne doivent être ni imposés ou au contraire rendus impossibles pour diverses raisons.

A l'École élémentaire, le temps d'apprentissage journalier doit être inférieur à 5 heures maximum, la capacité de concentration des enfants de cet âge ne dépassant pas cette durée. Cela ne signifie pas que le temps de présence à l'École ne puisse pas dépasser 5 heures. Il faut y inclure une réflexion sur le temps et les conditions matérielles de restauration, et sur le type d'activités proposées lors du temps méridien allongé et sur l'heure de début et de fin des cours. Notre réflexion devra s'appuyer sur les besoins et les potentialités locales.

La tranche horaire du début d'après-midi doit être consacrée à des activités de détente mobilisant une moins grande capacité d'attention, tant à l'école primaire qu'au collège. Il faut que l'école primaire tout entière s'inspire de l'effort significatif réalisé dans les classes maternelles pour prendre en compte les besoins de repos des plus petits et pour favoriser des temps de détente et de relaxation collective.

En ce qui concerne le second degré, toujours pour respecter les capacités des jeunes mises en évidence par les chercheurs, le nombre d'heure de cours ne devrait pas excéder 6 heures par jour en collège et 7 heures par jour en lycée.

Tout cela doit être pensé en tenant compte des pics de vigilance identifiés par les chronobiologistes, qui sont les moments les plus favorables aux nouveaux apprentissages.

Au sein de la classe le temps doit aussi être géré afin d'éviter la fatigue et permettre une plus grande disponibilité des élèves. Pour cela il faut ajuster les temps de travail individuels, collectif, en classe entière, en petits groupes, et les temps de travail individuel. De plus, il faut ajuster les temps selon la nature des activités intellectuelles demandées, selon l'âge et les besoins des élèves.

Ainsi, il ne suffit pas de faire refaire les apprentissages d'une année à un élève qui ne les auraient pas acquis la première fois (solution du redoublement), comme si les difficultés scolaires n'étaient qu'une question de durée d'exposition à l'enseignement.

Concernant la pause méridienne, si dans le primaire elle dure entre 1 h30 ou 2 heures (aide individualisée souvent placée sur l'heure de déjeuner...), il n'en est absolument pas de même dans le secondaire ! Pourtant, le temps de la pause méridienne doit impérativement être de 90 minutes minimum si l'on veut respecter un temps de repas de 30 minutes et en temps de repos minimum.

Autant pour les élèves du primaire que du secondaire, il faut prendre en compte la durée réelle de travail. Les devoirs à la maison doivent impérativement être intégrés dans la réflexion sur les rythmes scolaires.

L'organisation hebdomadaire



Dans le primaire :

Il n'est plus besoin de réexpliquer la nocivité de la semaine de quatre jours dénoncée de tout temps par la FCPE. L'Académie de médecine le souligne d'ailleurs :

L'aménagement du temps scolaire en France « n'est pas en cohérence avec les rythmes biologiques de l'enfant

» Le constat est sans appel également pour l'IGEN, les chronobiologistes : la semaine de quatre jours dans le primaire épuise les élèves, ses conséquences en termes d'apprentissage sont regrettables : programmes alourdis devant être assimilés avec deux heures hebdomadaires de moins.

Il est possible de remédier à la rupture de rythme de sommeil et d'apprentissage imposée par le mercredi chômé et décriée par les spécialistes de la chronobiologie. Pour cela, il faut privilégier une organisation sur une semaine de 5 jours de classe consécutifs : du lundi matin au vendredi soir.

Dans le second degré :

Dans le second degré, le temps de travail des élèves ne doit pas dépasser les 35 heures hebdomadaires TTC (tout travail compris). Il pourrait être pertinent de présenter les grilles horaires sous une forme annualisée, l'organisation hebdomadaire étant alors de la responsabilité de l'établissement.

Là aussi, la réflexion doit être impérativement menée sur les temps de l'adolescent en commençant par les temps de restauration, de travail personnel, de sommeil, en particulier dans les périodes de préparation d'examens pour les lycéens.

Dans le second degré, un emploi du temps modulé concentrant sur une période déterminée certains apprentissages peut être envisagé afin de parvenir à une meilleure efficacité pédagogique en favorisant le travail transdisciplinaire en équipe.

L'organisation annuelle

La France est l'un des pays d'Europe où le nombre de jours de classe est le plus bas mais également le plus concentré sur l'année (140 jours/an, pour près de 200 en Allemagne, Grande-Bretagne, Danemark, Italie).

Dans un souci de réussite de tous, le nombre de jours de classe doit donc être augmenté, et réparti plus harmonieusement tout au long de l'année. Les grandes vacances d'été doivent être diminuées et doivent entrer dans le zonage.

Il faut enfin respecter, pour tous, tout au long de l'année, l'alternance de 7 semaines de cours et 2 semaines de congés. Cette alternance correspond le mieux aux besoins de l'enfant. Les vacances d'automne ne durant actuellement que dix jours doivent donc être rallongées.

Concernant les départements et les territoires d'Outre-mer, la FCPE de la Réunion sollicite la Conférence afin de réfléchir à un calendrier climatique.

Une fois pour toutes, les adultes doivent se mettre tous ensemble en capacité de prendre les meilleures décisions concernant cette problématique. Un enfant fatigué par les exigences scolaires et sociétales, qui plus est concentrées sur un rythme inapproprié, est un élève stressé et non disponible pour les apprentissages. C'est évidemment d'autant plus vrai pour des enfants éloignés des exigences du système scolaire.

La FCPE réclame donc une organisation des rythmes scolaires, respectueuse des enfants et qui favorise la réussite de tous.



Ressources documentaires

Publications :

«Les rythmes scolaires», hors série numérique des Cahiers pédagogiques, 111 pages, mars 2009. (http://www.cahiers-pedagogiques.com/article.php3?id_article=4329)

Dossier spécial sur les rythmes de l'enfant, La Revue des parents n° 362, février 2009.

« Les rythmes de l'enfant à l'épreuve du travail parental », Nadine Le Floc'h, Loisirs éducation (revue de la JPA) n° 417, mai-juin 2006.

Cahier n°46 de la lettre La famille et l'Ecole, mai 2002, reprenant les actes du colloque « L'enfant, la vraie question de l'Ecole » d'octobre 2001, dont certains articles sont en ligne sur le site du conseil scientifique de la FCPE (www.eduquerensemble.fr).

L'enfant, la vraie question de l'Ecole, sous la direction de Hubert Montagner, éditions Odile Jacob, 2002. Ouvrage issu du colloque organisé par la FCPE en octobre 2001.

Ressources consultables en ligne :

De nombreux articles sur les rythmes de l'enfant sont consultables sur le site du conseil scientifique de la FCPE (<http://www.eduquerensemble.fr>) :

- Rythmes biologiques et espaces chez l'enfant. Ontogénèse et régulations, par Hubert Montagner.
- Suppression du samedi matin : pour qui et pour faire quoi ? par François Testu.
- Présentation sommaire de propositions sur l'aménagement du temps scolaire à l'école primaire à partir des données de la chronobiologie et de la chronopsychologie, par Hubert Montagner.
- Samedi sans école : treize millions d'heures perdues, par "Le club par l'Ecole".
- Les rythmicités psychologiques de l'enfant, par François Testu.
- L'aménagement du temps des écoliers, par Guy Vermeil.
- Temps scolaire, économie et société, par Jacques George.

- L'organisation et l'utilisation du temps scolaire à l'école primaire : enjeux et effets sur les élèves par Bruno Suchaut.



Une rubrique complète figure sur le site de la FCPE nationale (<http://www.fcpe.asso.fr>) :
http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/d/dossier_fcpe2268.php

Autres sites :

Rubrique Internet consacrée à la journée du 18 mars 2009 « rythmes scolaires, un autre aménagement est possible » organisée à Paris par la FCPE, la JPA et le Réseau français des villes éducatrices : présentation de la journée, textes des interventions, interview des intervenants (à venir), textes officiels, diverses ressources documentaires... (<http://www.jpaa.asso.fr/index2.php?goto=rythmes>).

« Respecter les rythmes de l'enfant pour l'aider à grandir », vidéo en ligne de Philippe Meirieu (source : Cap canal) (<http://www.jpaa.asso.fr/index2.php?goto=rythmes>)

Donner du temps... au temps de l'élève, dossier de la conférence de presse du CRAP du 3 septembre 2008. (http://www.cahiers-pedagogiques.com/article.php3?id_article=3867)

Rapports officiels

L'Éducation nationale face à la réussite de tous les élèves, rapport de la Cour des comptes, mai 2010
(http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rapport_education_nationale_reussite_tous_les_eleves_mai_2010.pdf)

Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant, rapport de l'Académie nationale de médecine, janvier 2010
(<http://www.academie-medecine.fr/detailPublication.cfm?idRub=26&idLigne=1768>).

Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire, IGEN, IGAENR, juillet 2009 (<http://www.education.gouv.fr/cid48791/ecole-primaire-troisieme-note-de-synthese-sur-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-de-l-enseignement-primaire.html>)

Rythmes de l'enfant ; de l'horloge biologique aux rythmes scolaires, expertise collective de l'INSERM, avril 2001
(<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000291/index.shtml>)

L'aménagement des rythmes scolaires à l'école primaire, rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale de janvier 2000. (<http://media.education.gouv.fr/file/07/2/6072.pdf>)

Autres

Interview de Luc Chatel à l'Express, le 24 août 2010 : « je vais d'ores et déjà signer une recommandation pour faire respecter une pause d'une heure et demie à l'heure du déjeuner -une meilleure respiration est nécessaire à la mi-journée. »
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/luc-chatel-la-meritocratie-est-en-panne_914360.html